

Châteauguay



## AVIS PUBLIC

### APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT Z-3001-112-23

**AVIS PUBLIC** est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 12 juin 2023, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le règlement Z-3001-112-23 modifiant le règlement de zonage Z-3001 visant à créer la zone C-233 à même la zone H-337 dans le secteur du TOD.

La Municipalité régionale de comté de Roussillon a délivré, en date du 6 septembre 2023, le certificat de conformité de ce règlement.

Il entre en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité et peut être consulté à la réception de l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Donné à Châteauguay, ce 7 septembre 2023.

**Le greffier,**

**Me George Dolhan, LL.B., LL.M. D.E.S.S. Adm.**



**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC  
D'APPROBATION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT Z-3001-112-23**

Je soussigné, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 7 septembre 2023, le présent avis public d'approbation et d'entrée en vigueur du règlement Z-3001-112-23 modifiant le règlement de zonage Z-3001 visant à créer la zone C-233 à même la zone H-337 dans le secteur du TOD, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 7 septembre 2023, le présent avis public dans le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 7 septembre 2023.

**Le greffier,**

**Me George Dolhan, LL.B., LL.M. D.E.S.S. Adm.**